

Questions au Feuilleton

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE SECTEUR DES PÊCHES

Question n° 3848—**M. MacDonald (Egmont)**:

Au sujet du secteur des pêches du Programme général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, a-t-on apporté des changements a) à la stratégie par secteur, b) aux objectifs, c) aux programmes de la Phase 2 à la suite du rapport d'évaluation de la Phase 1 par le professeur Copes et, dans l'affirmative, lesquels?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: a), b) et c) L'étude du professeur Copes a été l'un des facteurs considéré lorsqu'on a apporté des modifications aux objectifs, aux stratégies et aux programmes en vue de la phase II. Toutefois, aucune modification n'a été apportée en raison de l'étude seulement.

L'ALBUM «OH! CANADA»

Question n° 4942—**M. Reynolds**:

Au sujet de l'album Oh! Canada publié par le Commissaire des langues officielles, a) combien d'exemplaires en a-t-on imprimés et à quel prix, b) combien en a-t-on distribués et à qui, c) combien d'autres prévoient-on en distribuer?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le Commissaire aux langues officielles fait rapport au Parlement directement et non par l'intermédiaire d'un ministre. Les questions peuvent lui être posées directement.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n° 3977 et 4061 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient réservées.

[Texte]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LES CRÉDITS POUR L'ASSISTANCE SOCIALE

Question n° 3977—**M. Matte**:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il déjà consenti des subventions en vue de favoriser le développement et l'efficacité des services de bien-être social au Canada et, dans l'affirmative, de quel montant au total?

2. Dans chaque cas, quels en sont a) la liste, b) l'objet, c) le montant, d) l'année?

(Le document est déposé.)

LES SOMMES CONSENTIES PAR LA NEWFOUNDLAND AND LABRADOR DEVELOPMENT CORPORATION

Question n° 4061—**M. Marshall**:

1. Du total des sommes consenties par la Newfoundland and Labrador Development Corporation, pour chacune des années suivantes: a) 1971-1972, b) 1972-1973, c) 1973-1974, d) 1974-1975, e) 1975-1976, quels sont (i) la ventilation par catégorie d'industrie (ii) la ventilation en pourcentage par industrie (iii) le nombre de projets (iv) la répartition par circonscription électorale?

2. Pour les mêmes années, par circonscription électorale, combien de a) requêtes ont été reçues, b) demandes ont été (i) approuvées (ii) rejetées?

3. Quelle est, pour chaque année depuis sa création, la répartition des frais d'exploitation de la Société?

(Le document est déposé.)

[M. McIsaac.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU COÛT PAR TÊTE DES SERVICES ASSURÉS EN CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE-SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 mars, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de permettre au député du Yukon (M. Nielsen) de poursuivre son intervention, je voudrais signaler que d'après nos calculs, il reste exactement 20 minutes de débat en conformité de l'ordre adopté précédemment en vertu de l'article 75C du Règlement. J'interromprai par conséquent les délibérations à 3 h 35 cet après-midi et je ferai procéder au vote nécessaire pour disposer de la motion dont la Chambre est actuellement saisie.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, conformément aux bons usages de la Chambre, je partagerai le temps qui reste avec le ministre pour qu'il puisse répondre à certaines des objections qui ont été soulevées de ce côté-ci de la Chambre. Cependant, je le ferai à trois conditions. Premièrement, et je suis sûr qu'il acceptera cette condition, il devra donner son avis sur la possibilité de permettre au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest de participer aux conférences fédérales-provinciales non plus comme observateurs, mais avec le droit de parole. Deuxièmement, il devra traiter du mode de transfert de la responsabilité administrative des services de santé au gouvernement du Yukon. Troisièmement, ce qu'il acceptera aussi j'en suis sûr, il devra éviter d'utiliser le temps que je lui laisserai dans un sens trop partisan.

Avant de commencer, je veux signaler que le harsard d'hier, à la page 11894, au bas de la colonne de gauche, m'attribue la déclaration suivante:

Le ministre était affilié au même régime depuis 19 ans.

On parle ici du ministre de la Justice, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. De fait, j'ai déclaré avoir participé au régime ontarien pendant 19 ans, cherchant à souligner que j'avais choisi de le faire, tout comme le ministre.

J'ai exposé hier soir, surtout pour la gouverne du ministre de la Justice (M. Basford) plutôt que celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), les circonstances nées au Yukon de certaines accusations portées par un employé du ministre. Il semble qu'on a exercé certaines pressions auprès de cet employé pour l'amener à retirer ses accusations. J'espère que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social consultera son collègue maintenant que j'ai suggéré qu'on fasse enquête sur cette affaire. Je tiens à dire que cette enquête ne servirait qu'à assurer au moins au public que l'on n'a effectivement pas deux poids, deux mesures dans l'administration de la justice. Si, à la suite de cette enquête, on constate—mais j'espère que ce ne sera pas le cas—qu'il y a eu infraction à cet article du Code criminel, le gouvernement se hâtera d'étudier les preuves à cet égard.